



**Pôle Ressources  
Assemblées**

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS**

**Séance du 9 décembre 2021 (18h35)**

|                          |   |                         |
|--------------------------|---|-------------------------|
| Membres titulaires       | : | 56                      |
| En exercice              | : | 55                      |
| Membres suppléants       | : | 23                      |
| Présents                 | : | 40 + 1                  |
| Votants                  | : | 51                      |
| Convocation et affichage | : | 02/12/2021              |
| Président de séance      | : | Monsieur Simon PLENET   |
| Secrétaire de séance     | : | Madame Nathalie CLÉMENT |

Etaient présents en qualité de conseillers titulaires : Nicole ARCHIER, Damien BAYLE, Hugo BOLLEY, Sylvie BONNET, Maryanne BOURDIN, Brigitte BOURRET, Clément CHAPEL, François CHAUVIN, Nathalie CLÉMENT, Nadège COUZON, Sylvette DAVID, Christophe DELORD, Gilles DUFAUD, Laurence DUMAS, Christelle ETIENNE, Bruno FANGET, Virginie FERRAND, Christian FOREL, Jérémie FRAYSSE, Yves FRAYSSE, Louis-Claude GAGNAIRE, Thierry LERMET, Danielle MAGAND, Edith MANTELIN, Laurent MARCE, Antoine MARTINEZ, Christian MASSOLA, Catherine MICHALON, Véronique NEE, Patrick OLAGNE, Martine OLLIVIER, Agnès PEYRACHE, Ronan PHILIPPE, Simon PLENET, William PRIOLON, René SABATIER, Denis SAUZE, Antoinette SCHERER, Myriam SERVY-CHANAL, Laurent TORGUE.

Etaient présents en qualité de conseillers suppléants : Bertrand PIATON.

Pouvoirs : Carlos ALEGRE (pouvoir à Simon PLENET), Jean-Yves BONNET (pouvoir à René SABATIER), Romain EVRARD (pouvoir à Edith MANTELIN), Cécilia FARRE (pouvoir à Gilles DUFAUD), Juanita GARDIER (pouvoir à Maryanne BOURDIN), Frédéric GONDRAND (pouvoir à Antoine MARTINEZ), Denis HONORE (pouvoir à Simon PLENET), Sophal LIM (pouvoir à Nadège COUZON), Pascal PAILHA (pouvoir à Martine OLLIVIER), Marc-Antoine QUENETTE (pouvoir à Virginie FERRAND).

Etaient absents et excusés : Christian ARCHIER, Assia BAIBEN-MEZGUELIDI, Olivier DE LAGARDE, Richard MOLINA, Yves RULLIÈRE, Michel SEVENIER.

**CC-2021-401 - ENVIRONNEMENT CADRE DE VIE - MODIFICATION DES  
REPRÉSENTANTS DE LA COMMISSION LOCALE D'INFORMATION SUR LE  
RISQUE NUCLÉAIRE AUPRÈS DU CENTRE NATIONAL DE PRODUCTION  
D'ELECTRICITÉ DE SAINT-ALBAN SAINT-MAURICE L'EXIL**

***Rapporteur : Monsieur Simon PLENET***

Le Département de l'Isère assure le secrétariat de la Commission Locale d'Information sur les risques nucléaires (CLI) placé auprès de la centrale de Saint-Alban/Saint Maurice l'Exil.

Le décret du 14 mars 2019 étend de 10 à 20 km le Périmètre Particulier d'Intervention (PPI) autour de la centrale, base de composition de la CLI. Cette révision du périmètre a pour conséquence d'intégrer à la CLI 89 nouvelles communes et de modifier la composition des 4 collèges qui la constituent (collège des élus, collège des associations de protection de l'environnement, collège des experts et représentants du monde économique, collège des représentants des organisations syndicales). 2020 Annonay Rhône Agglo est sollicitée pour désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant pour siéger dans cette instance.

En effet, 13 communes membres d'Annonay Rhône Agglo sont situées sur le périmètre des 10 à 20 km de la centrale. Il s'agit des communes suivantes : Annonay, Bogy, Boulieu-lès-Annonay, Colombier-le-Cardinal, Davézieux, Peaugres, Saint-Clair, Saint-Cyr, Saint-Désirat, Saint-Marcel-lès-Annonay, Savas, Talencieux, Thorrenc et Vernosc-lès-Annonay. Les maires des communes situées dans le rayon de 0 à 10 km de la centrale siègent également dans la CLI. Cela concerne 7 communes de l'Agglomération : Brossainc, Charnas, Félines, Limony, Saint-Jacques-d'Atticieux, Serrières et Vinzieux. Au total, 21 des 29 communes de l'Agglomération sont situées dans le périmètre particulier d'intervention. La CLI de Saint-Alban/Saint-Maurice-l'Exil regroupe 143 membres réunis dans 4 collèges différents, le collège des élus, le collège des représentants des associations de défense de l'environnement, le collège des organisations syndicales représentatives du personnel et le collège des personnalités qualifiées et des représentants du monde économique.

La CLI a pour vocation d'informer la population sur les activités nucléaires et d'assurer un suivi permanent de l'impact des installations nucléaires.

Elle se réunit 3 fois par an, et propose une réunion publique une fois par an. Il est proposé au conseil communautaire de désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant du conseil communautaire au sein de la CLI de la centrale de Saint-Alban/Saint Maurice l'Exil.

Le Conseil communautaire par délibération du 10 décembre 2020 a élu les représentants suivants :

Olivier De Lagarde comme titulaire et Denis Neime comme suppléant.

Pour représenter Annonay Rhône Agglo au sein de la CLI de la centrale de Saint-Alban/Saint Maurice l'Exil, par délibération CC-2020-436.

**VU** la Loi 2006-686 du 13 juin 2006 relative à la transparence et à la sécurité en matière nucléaire (qui institue les CLI),

**VU** le Décret n° 2019-190 du 14 mars 2019 codifiant les dispositions applicables aux installations nucléaires de base, au transport de substances radioactives et à la transparence en matière nucléaire (qui étend les périmètres à 20 kms),

**VU** l'Arrêté n° 2019-9000 portant composition de la Commission locale d'information sur le risque nucléaire auprès du Centre National de Production d'Electricité de Saint-Alban Saint-Maurice-l'Exil (arrêté du Département de l'Isère pris pour modifier la composition de la CLI suite au décret 2019-190),

Il convient ce jour, de procéder à une modification. En effet, Denis Neime du fait de sa démission du Conseil Municipal de la ville d'ANNONAY, n'est plus membre du Conseil Communautaire et, de pourvoir ainsi à son remplacement.

Monsieur le Président propose la candidature de Antoinette Scherer.

**CONSIDÉRANT** qu'il convient de désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant du Conseil communautaire au sein de la CLI de la centrale de Saint-Alban/Saint Maurice l'Exil,

S'agissant d'une nomination, le vote a lieu, en principe, à bulletin secret, sauf accord unanime des conseillers.

Monsieur le Président propose de procéder par un vote ordinaire et soumet cette proposition aux voix.

**DÉLIBÉRÉ**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**Après en avoir délibéré, et à l'unanimité**

**PREND ACTE** de l'accord unanime des conseillers présents pour procéder à un vote ordinaire.

**ELIT** Antoinette Scherer comme Titulaire  
Olivier De Lagarde comme suppléant.

Pour représenter Annonay Rhône Agglo au sein de la CLI de la centrale de Saint-Alban/Saint Maurice l'Exil.

**CHARGE** Monsieur le Président d'effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Davézieux le : 13/12/21  
Affiché le : 18/12/21  
Transmis en sous-préfecture le : 13/12/21  
Identifiant télétransmission : 007-200072015-20211209-27997-DE-1-1

Pour extrait certifié conforme au  
registre des délibérations du  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
Le Président

Simon PLENET